

ASRA et coûts de production

par Ann Fornasier



VEAUX DE GRAIN : AVANCE SUPPLÉMENTAIRE

À la demande de la Fédération, La Financière agricole du Québec (FADQ) a révisé la prévision de compensation et de cotisation pour l'année 2010 pour les producteurs de veaux de grain. À la lumière des nouvelles données, la FADQ a accepté de verser une avance supplémentaire, dès le 25 octobre prochain, de 15 \$ par veau. Ce montant s'ajoute aux 19,74 \$ nets déjà versés en juillet. Globalement, les producteurs auront reçu l'équivalent de 54 % du montant net de la compensation annuelle prévue à ce jour par la FADQ. La prochaine avance est prévue pour décembre (75 % du montant net).

VEAUX D'EMBOUCHE : MAINTIEN DU TIERS DE LA COMPENSATION SUR LA VACHE

Depuis 2009, les compensations du Programme ASRA Veaux d'embouche ne sont plus uniquement versées en fonction du nombre de vaches. En 2009, le tiers de la compensation a été versée selon le poids de vente des veaux d'embouche. Cette proportion est passée aux deux tiers sur les veaux en 2010. Pour l'année 2011, la FADQ prévoyait verser la totalité de la compensation sur les veaux. La Fédération s'oppose fermement à cette dernière modification et préconise le maintien du tiers de la compensation sur la vache.

À la suite d'une rencontre tenue entre la Fédération et la FADQ le 30 septembre dernier, la FADQ a pris bonne note des arguments de la Fédération et une autre rencontre est prévue prochainement afin d'effectuer un bilan plus complet de la situation. La FADQ devrait prendre position sur ce dossier d'ici la fin de l'année 2010.

VEAUX D'EMBOUCHE ET BOUVILLONS D'ABATTAGE : L'ENQUÊTE SUR LES NOUVEAUX COÛTS DE PRODUCTION DÉBUTE

Au cours des prochains mois, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) contactera les producteurs de veaux d'embouche et de bouvillons d'abattage afin de déterminer leur éligibilité à l'étude de coûts de production.

Parmi les entreprises admissibles, le CECPA sélectionnera, au hasard, 60 fermes vache-veau et 40 fermes de bouvillons d'abattage pour participer à l'étude de coûts de production. Celle-ci sera réalisée en 2011, mais portera sur l'année financière 2010.

La participation à l'étude est obligatoire. Une entreprise qui refuserait de collaborer perdrait sa compensation de l'ASRA pour le produit à l'étude pour l'année d'assurance en cours au moment du refus, mais devra quand même payer à titre de frais administratifs un montant équivalent à la cotisation exigible sur la totalité du volume assurable de l'année. De plus, l'entreprise ne pourra participer au programme pour le produit à l'étude pour l'année d'assurance suivant celle du refus. En guise de dédommagement, les entreprises participantes reçoivent un montant de 800 \$ par ferme. L'application de ces nouveaux coûts de production est prévue à compter de l'année 2012.

Un comité filière veau d'embouche/bouvillon d'abattage

par André Roy

À la suite d'une rencontre conjointe des comités de négociation veaux d'embouche et bouvillons d'abattage et après discussion dans chaque comité de mise en marché, les deux secteurs ont convenu de créer un comité filière. Bien que le mandat ne soit pas totalement défini, les travaux du comité s'effectueront dans une approche stratégique et, conséquemment, les sujets abordés ne sont pas limités.

Le comité est composé des personnes suivantes :

Pour le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage : M. Sylvain Raynault (Société des parcs d'engraissement du Québec), et M. Normand Vinet (région de Saint-Jean-Valleyfield).

Pour le comité de mise en marché des veaux d'embouche : M. Martin Drainville (région de Lanaudière) et M. Serge Dethier (région de Saint-Jean-Valleyfield).

Pour la Fédération : M. Yvon Boucher (comité exécutif de la Fédération des producteurs de bovins du Québec).

Développement de recettes pour le Veau de grain du Québec

par Isabelle Ferland



Au moment d'écrire ces lignes, une trentaine de personnes travaillent dans les cuisines du Club de golf Le Mirage afin de contribuer au développement de nouvelles recettes à base de Veau de grain du Québec.

En effet, les chefs Luc Boissy, Nicolas Drouin, Mélanie Gagnon, Yan Garzon, Patrick Gérôme, Sylvain Gilbert, Laurent Godbout, Michèle Herblin, Sébastien Houle, Marc-André Lavergne, André Loiseau, Denis Paquin, François Pellerin et Alain Pénot ont pris une ou deux journées de leur temps pour concocter des recettes simples et rapides dans le but de produire un livret de recettes qui serait disponible au tout début de l'année 2011.

Des bénévoles participent également à cet événement, notant les créations culinaires de nos valeureux chefs. La sommelière Hélène Dion marie les plats avec des vins et des cidres de chez nous. Question de mettre des images sur ces journées, Claude Dagenais et Manon Gélinas, nos deux photographes complices de toujours, photographient toutes ces nouvelles recettes en plus d'immortaliser le travail des chefs en cuisine. Deux journées chargées, fertiles en découvertes, en odeurs et en saveurs... sans oublier les rires et la bonne humeur.

Concevoir et gérer ses amas de fumier solide au champ

par Nathalie Côté

En juillet 2010, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonçait des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles portant, entre autres, sur les amas au champ. Il est dorénavant permis à toutes les exploitations agricoles de procéder au stockage des fumiers en amas au champ selon certaines conditions.

Une formation est offerte à travers le Québec pour améliorer les connaissances des producteurs sur les phénomènes naturels associés aux amas au champ, les caractéristiques des fumiers, les critères de sélection des sites (distances à respecter, caractéristiques du terrain, sites contre-indiqués), la préparation et la gestion des amas.

Cette formation s'adresse aux producteurs et productrices de bovins, de volailles, de moutons et de lait qui réalisent des amas de fumier au champ. Les producteurs de grandes cultures qui reçoivent des amas d'autres producteurs pour les entreposer sur leurs terrains sont également invités. La formation débutera en salle le matin et sera suivie de la visite d'un amas au champ en après-midi. Le coût est de 30 \$/participant.

Date	Lieu	Inscription	Téléphone	Télécopieur	Courriel
9 novembre	New Richmond	Marc Tétreault	418 392-4466, poste 208		mtetreault@upa.qc.ca
10 novembre	Rimouski	Linda Tremblay	1 866 856-3443		cfabslcds@bellnet.ca
16 novembre	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Centre de formation agricole de Saint-Anselme	418 885-4517, poste 1650		normand.bissonnette@cscotesud.qc.ca
17 novembre	La Malbaie	Formation continue Charlevoix Diane Harvey	418 435-4150		diane.harvey@ceccharlevoix.qc.ca
19 novembre	Rouyn-Noranda	Josée Falardeau	819 629-2144 1 866 629-2144, poste 120		josee.falardeau@cslactem.qc.ca
23 novembre	Nicolet	Guylaine Martin	819 758-6401, poste 2702	819 758-6080	martin.guylaine@cgpvicto.qc.ca
25 novembre	Alma	Gilles Lajoie	418 542-2032, poste 225	418 542-3011	glajoie@upa.qc.ca
7 décembre	Saint-Hyacinthe	ITA campus Saint-Hyacinthe	450 778-6504, poste 6201 1 888 353-8432	450 778-4967	formation.continue@mapaq.gouv.qc.ca
8 décembre	Joliette	Collectif de formation agricole de Lanaudière	450 753-7486, poste 350		lanaudiere@formationagricole.com

Ce projet est une initiative de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ). Il a été financé par le Comité conjoint des races de boucherie, par le MAPAQ, la FPBQ, Les éleveurs de volailles du Québec, Incobec, la Fédération des producteurs de lait du Québec et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Objectif du Veau de lait du Québec : rejoindre le consommateur!

par Marie-Isabel Martineau

La télévision demeure un très bon outil pour rejoindre le consommateur. À la suite de notre campagne publicitaire estivale à l'émission *Le BBQ de Louis* sur les ondes de Canal Vie, les retombées ont été très positives. En effet, l'achalandage du site www.veaudelait.com a doublé tout au long de l'été. Avec un partenariat aussi favorable pour le Veau de lait du Québec, nous avons réitéré notre participation à l'émission de Louis-François Marcotte *Cuisez comme Louis*.

Concrètement, une émission sur le Veau de lait du Québec sera diffusée le dimanche 7 novembre prochain. La découpe-vedette est l'escalope et Louis-François l'apprêtera d'une façon très originale! De plus, des messages télévisuels, des recettes et des trucs de cuisson apporteront une très grande visibilité au Veau de lait du Québec.

Au cours de cette même émission, Louis-François Marcotte interviewera Johanne Poulin, productrice et présidente des producteurs de veaux de lait, sur les caractéristiques de notre viande. Donc, à ne pas manquer, le dimanche 7 novembre 2010 à 12 h 30. Cette émission est également en rediffusion les mardi à 19 h 30, mercredi à 11 h 30, vendredi à 18 h 30 et samedi à 18 h de la même semaine.



Nouvelles modalités de facturation pour 2011

par Louis Hébert

La Fédération devance le processus de facturation 2011 (perception de 53,86 \$) afin de permettre aux producteurs laitiers de vérifier leurs inventaires avant le début des travaux aux champs. Dès le début du mois de mars prochain, les producteurs recevront leur facture 2011 qui sera accompagnée du formulaire de correction d'inventaire. De plus, des publicités seront insérées dans les revues *Bovins Québec* et *Le producteur de lait québécois* en novembre et décembre 2010. Elles inviteront les producteurs à utiliser les outils automatisés d'ATQ pour valider leur inventaire avant le 15 février 2011.

La facturation 2011 sera donc basée sur l'inventaire de bovins laitiers de plus de 27 mois au 1^{er} février 2011. Le prélèvement sur les paies de lait ou par chèques postdatés de juillet à décembre 2011 sera toujours possible.

Évaluation périodique de la Régie des marchés agricoles

par Jean-Sébastien Laflamme

Le 10 novembre prochain, la Fédération rencontrera la Régie des marchés agricoles dans le cadre de l'évaluation périodique des interventions des offices dans la mise en marché. Cet exercice découle de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles où chaque fédération doit, à tous les cinq ans, faire rapport de ses interventions au cours de la période visée.

Cette évaluation permet à la Fédération de démontrer qu'elle applique et administre son Plan conjoint de façon à servir l'intérêt de l'ensemble des producteurs et à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des bovins.

La Fédération en est à son quatrième rapport officiel, le dernier ayant été déposé en mars 2006.

La FADQ approuve les pesées supervisées en installation et hors installation

Offert uniquement par les encans du Québec, ce service a été mis en place afin de répondre aux nouvelles exigences de la FADQ, en permettant aux producteurs de recevoir une compensation sur l'ensemble des livres du veau commercialisé (de 500 à 750 lb).

Pour bénéficier de pesées supervisées en installation, les producteurs doivent contacter l'encan de leur choix. Les régions qui ne possèdent pas d'installation seront priorisées pour les pesées supervisées hors installation. Toutefois, il revient à l'encan de déterminer le service qu'elle souhaite offrir aux producteurs de sa région. Pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, Réseau Encans Québec offrira le service et les producteurs qui désirent en bénéficier doivent contacter l'encan de Saint-Hyacinthe au 1 877 796-2612.

Précisions sur les modalités du sursis PPA de secours 2008-2009

par Réal Daigle



Le 6 août dernier, le ministre fédéral de l'agriculture Gerry Ritz annonçait un sursis pour la campagne du PPA de secours 2008-2009. Récemment, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) nous a transmis les modalités d'application du sursis. Ce qui retient notre attention :

- ➔ Le sursis accordé va jusqu'au 31 mai 2011 aux mêmes conditions qu'actuellement, et jusqu'au 31 mars 2012 pour le remboursement complet.
- ➔ Le producteur pourra rembourser le PPA de secours 2008-2009 par un transfert direct dans un PPA standard de la campagne en cours à ce moment-là. Il devra toutefois respecter les conditions du PPA standard.
- ➔ Les pénalités en cas de défaut de remboursement du PPA de secours ont été considérablement réduites :
 - ➔ De la date de l'avance de fonds jusqu'à la date de défaut, des intérêts seront facturés rétroactivement sur la portion d'avance dite sans intérêt. Le taux utilisé sera de 0,25 % par année (au lieu du taux de base moins 0,25 % initialement prévu dans le programme);
 - ➔ Sur la portion portant intérêt, entre la date de l'avance et la date de défaut, aucune pénalité ne sera facturée. Le taux du producteur demeure donc au taux de base moins 1 %, au lieu du taux de base moins 0,25 % qui était prévu.
- ➔ À partir de la date de défaut, des intérêts seront facturés sur la totalité de la somme due au taux de base plus 1,5 %, au lieu du taux de base plus 3 % initialement prévu.

Le bouvillon en région

par André Roy

Le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage amorce les rencontres *le bouvillon en région*. Cette formule, une première dans le secteur bouvillon, consiste en des rencontres d'information où les producteurs de bouvillons peuvent échanger directement avec des élus du comité de mise en marché. Quatre séances d'information se dérouleront de 13 h 30 à 16 h, aux dates, endroits et heures suivants :

Lundi 15 novembre, Château Joliette, Joliette

Mardi 16 novembre, Motel Castel, Granby

Mardi 23 novembre, Hôtel Bernières, Saint-Nicolas

Vendredi 26 novembre, Hôtel Rimouski, Rimouski

Les producteurs de bouvillons souhaitant participer à l'une de ces rencontres sont invités à confirmer leur présence en téléphonant à Annie Provost-Savoie au 450 679-0540, poste 8361. Soulignons que seuls les producteurs de bouvillons d'abattage sont invités à ces rencontres. Ces rencontres s'inscrivent dans le plan d'action stratégique adopté par le comité de mise en marché en octobre 2009.

Brèves

PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC, UN COUPLE GAGNANT! : le coupon gagnant du concours provincial *Gagnez 100 lb de bœuf haché en répondant à des questions sur la production bovine* a été tiré le 4 octobre dernier dans les bureaux de la Fédération. Le prix 2010 a été remporté par Jocelyne Bouthillier et Roger Néron, un couple du Lac Brome. Ils ont répondu avec succès aux questions sur la production bovine lors d'une visite à la Ferme MCB Charolais de Roxton Pond dans la région de Saint-Hyacinthe. Toutes nos félicitations!

UNE AIDE À ACCORD (AGRICULTURE NORDIQUE AXÉE SUR LA PRODUCTION BOVINE) : le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de 470 040 \$ pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour développer le créneau ACCORD. La stratégie et le plan d'action 2010-2015 visent à assurer le développement du créneau et à favoriser son rayonnement au-delà des frontières du Québec. L'aide financière accordée assurera le fonctionnement d'ACCORD, jusqu'en 2013. Cet organisme sans but lucratif, constitué en 2010 par les acteurs de la filière bovine de l'Abitibi-Témiscamingue, a pour mission exclusive de coordonner la réalisation du plan d'action du créneau.

Le créneau ACCORD vise à la reconnaissance mondiale, en 2025, de son expertise en production, en transformation, en distribution et en commercialisation de bœuf différencié sous conditions nordiques, respectueux des principes du développement durable et à l'avant-garde des exigences des marchés en termes de goût, de contenu nutritionnel, d'innocuité, de salubrité, d'équité, d'éthique et de traçabilité.

REFONTE DU SITE INTERNET DE L'UPA : après 10 ans d'existence, le site Internet de l'UPA s'est enfin refait une beauté! Tout en conservant la même adresse, www.upa.qc.ca, le nouveau site continue de faire valoir l'importance de l'agriculture dans la société et l'économie québécoises tout en étant plus axé sur l'actualité agricole. Aussi, les nombreuses activités organisées par l'Union, celles auxquelles l'UPA est associée de même que les liens aux médias sociaux (blogue de l'UPA, Facebook, Twitter et Youtube) sont plus visibles.